



CAMPING DES PINS ****
21, Rue de la Braie
85690 NOTRE-DAME-DE-MONTS

Tél. 02 51 58 83 75

SIRET 378 618 912 00 18

Site : <http://camping-despins85.com>

E-mail : info@camping-despins85.com

CONTRAT DE LOCATION

Entre les soussignés est convenue, aux conditions générales stipulées au verso, la location d'un emplacement de camping pour les dates fixées comme suit :

Identification du preneur :

NOM et Prénom

Date de Naissance

Adresse

N° Téléphone

E-mail :

Réserve un emplacement pour une TENTE - CARAVANE (Maximum 6 personnes)
AVEC - SANS branchement électrique.

Cette installation abritera ma famille qui se composera comme suit :

Adultes :..... Enfants de - 6 ans..... Enfants de + 6 ans.....

Chien.....(obligatoirement tatoué et vacciné)

Liste complète des occupants - Aucune personne non prévue au contrat ne sera acceptée

<i>NOM</i>	<i>Prénom</i>	<i>Date de naissance</i>
1)		
2)		
3)		
4)		
5)		
6)		

Durée du séjour : Arrivée le/...../..... **à partir de 12 heures** Départ le/...../..... **avant 12 heures**, soitnuitées.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location d'emplacement décrites au verso et m'y conformer.

Je vous transmets les deux imprimés remplis et signés auxquels je joins un chèque de 63 € dont 53 € à titre d'arrhes à valoir sur mon séjour, plus 10 euros de frais de réservation.

Fait en deux exemplaires, le

Signature du preneur :

(précédée de la mention "Lu et approuvé")

Signature du gestionnaire :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT

Le camping accepte les locations d'emplacements afin de garantir à sa clientèle un emplacement pour le jour de son arrivée.

Celles-ci sont soumises à certaines conditions :

- Toute location sera accompagnée d'un chèque de 63 Euros dont 53 Euros à titre d'arrhes déductibles du montant du séjour et de 10 Euros de frais de réservation. Le solde de la redevance du séjour sera payable à l'arrivée.

Le chèque devra être libellé au nom de : SARL Camping des Pins.

1) - La location est personnelle. Il est interdit de sous-louer ou céder l'emplacement à un tiers.

2) - Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou en moins doit être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.

3) - Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée afin de conserver votre location et le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement prévu s'il restait sans nouvelles **24 heures après la date d'arrivée prévue.** En cas de désistement 30 jours avant la date d'arrivée prévue, l'acompte sera remboursé déduction faite des frais de secrétariat.

4) - Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, qu'elle qu'en soit la raison.

5) Clause attributive de juridiction : les litiges éventuels seront de la compétence exclusive du Tribunal d'Instance des Sables d'Olonne.

6) - Nous renvoyer les deux exemplaires du contrat remplis et signés, un exemplaire vous sera réexpédié signé par le gestionnaire.

Chers Clients,

Ces précisions étaient nécessaires afin d'éviter toute équivoque, nous vous remercions de votre confiance et souhaitons que vos prochaines vacances deviennent un excellent souvenir.

La Direction